

Contribution à la communication au sein de l'APR

**Septième Table-Ronde Rhin Sud : Les territoires de la
cohésion sociale - Vendredi 19 octobre 2007 – Mulhouse.**

M. Emmanuel MANSUTTI
emmanuel.mansutti@gmail.com

**Accueil des migrants et lecture territoriale
d'une stratégie d'intégration à partir de l'exemple des migrants
du Sud-Est Asiatique en Alsace et à Mulhouse.**

Mulhouse est une ville de tradition "d'accueil" des étrangers. Parmi les différentes communautés qui y sont présentes, et qui participent à sa diversité, il y a les Asiatiques, dont la majorité viennent de trois pays: Cambodge, Laos, Vietnam. Les vagues d'arrivée sont bien déterminées dans le temps, puisqu'il y eut trois vagues principales : dès 1945, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale avec les anciens combattants indochinois présent en métropole; les années 1950-1970 : les vagues estudiantines, principalement du Vietnam ; et enfin les réfugiés politiques à partir de 1975 jusqu'à la fin des années 1980 lorsque le flux se tarit, et que les frontières françaises se ferment progressivement aux ressortissants des pays du Sud-Est Asiatique.

Ces différentes vagues migratoires s'installent également dans un espace donné. Alain Soral parle pour les Asiatiques d'un « *communautarisme de séparation* », en se référant au modèle du Triangle de Choisy dans le XIIIème Arrondissement de Paris. Cela veut dire que les Asiatiques auraient une tendance au regroupement, concentrant leurs commerces, leurs associations, leurs activités autour de leurs lieux d'habitation, ce qui favorise aisément un repli communautaire de fait. A Mulhouse, nous avons également pu noter trois formes de regroupement des Asiatiques, chacun correspondant à une vague d'arrivée précise. En effet, les immigrés du Sud-Est Asiatique ne se sont jamais regroupés tous ensemble, la première installation n'ayant pas joué le rôle de centre d'attraction. Chaque groupe arrivé dispose de son propre territoire. Or, au fur et à mesure du temps qui passe, les communautés se dispersent au sein de la ville, et même au-delà en s'installant dans les communes environnantes.

Ce phénomène de concentration – dispersion nous amène à nous interroger sur l'existence d'une stratégie particulière d'intégration de la communauté asiatique en France, à travers l'exemple de Mulhouse. Ainsi, il y aurait deux types de territoires, dans lesquels les communautés du Sud-Est Asiatique auraient trouvé les moyens de s'intégrer à la société française, c'est-à-dire d'y adopter ses valeurs. Le premier serait le territoire du « *communautarisme de séparation* » dans lequel l'individu bénéficie d'un soutien et d'une aide exclusive de la part de sa communauté d'origine, détaché des principes républicains. Celui-ci se substitue après plusieurs années, à un « *territoire de l'intégration* », dans lequel l'individu sort de sa communauté d'origine pour évoluer dans la société d'accueil, en faisant bien la part entre ses origines et l'acceptation des valeurs républicaines.

1) Les lieux de l'Asie à Mulhouse

Les différentes vagues d'immigration des Asiatiques à Mulhouse trouvent leur inscription dans le tissu urbain de la ville. Selon la période et les raisons de leur départ, nous pouvons, à travers une identification de ces lieux, déterminer les raisons de leur installation et les stratégies mises en place pour assurer leur nouvelle vie en France. En effet, l'inscription territoriale d'une concentration révèle l'établissement de petites Asie, éphémères ou permanentes, qui permettent à la communauté de s'entraider. Le lieu permet également à travers son identification, d'y lire la présence d'une catégorie socioprofessionnelle dominante, et surtout d'y entrevoir l'empreinte de la communauté. Dans cette partie, nous édifierons un tableau des lieux de l'Asie à Mulhouse, en nous concentrant sur les principales installations depuis la fin de la seconde guerre mondiale aux années 1990.

Le creuset indochinois, dans le creuset colonial mulhousien : la caserne Lefebvre

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, nous constatons l'installation durable d'une petite communauté d'anciens combattants indochinois, tous originaires de l'actuel Vietnam. Selon le recensement que nous avons effectué pour la période 1946-1954, nous avons comptabilisé la présence de 37 individus¹. Une communauté alors largement minoritaire au sein des étrangers de la ville, puisque les autorités ont recensé en 1951, la présence de 400 ou 674 Nord-Africains². Ces hommes, des anciens combattants, qui ont alors exprimé le désir de rester en France, se sont concentrés en un lieu à Mulhouse : la caserne Lefebvre, rue Vauban³.

C'est en effet à cette adresse que la majorité des Indochinois vivent durant cette période. Après leur démobilisation à Agen, certains d'entre eux qui ont servi dans la zone française en Allemagne lors de la dénazification, se sont installés à Mulhouse. Sur les 37 individus, 24 sont domiciliés rue Vauban, et 4 autres sont domiciliés rue Jules Ehrmann. Les restants sont dispersés au sein de la ville. Cette dispersion s'explique par le fait qu'ils se soient mariés avec une Alsacienne, et se sont installés avec leur épouse. Les autres sont soit encore célibataires, soit mariés, or, non pas avec des Françaises, mais avec des Allemandes de Constance⁴. Cette première communauté s'est ainsi installée à Mulhouse, dans le *capharnaïm* qui règne à la Caserne Lefebvre, pour des raisons matrimoniales, profitant ainsi de la position frontalière de la ville, mais également des conditions liées aux besoins importants de main-d'œuvre dans les usines textiles et métallurgiques à la sortie de la guerre.

La Caserne Lefebvre concentre l'ensemble de ces travailleurs qui viennent des colonies parce que la ville de Mulhouse connaît une grave crise du logement. Les marchands de sommeil profitent en effet de cette manne pour proposer des logements coûteux, dans des états d'insalubrité dénoncés par les autorités municipales. Selon l'adjoint Klein, les immigrés cherchent principalement à faire le plus d'économies possible car « [...] *même les mieux lotis, viennent à la caserne et ne paient rien* »⁵. Pourtant, la caserne est présentée comme un amoncellement de pauvreté, où les Nord-Africains « *couchent par terre* », « *ne possèdent pas de couvertures* », tel un véritable squat, ou une caserne devenue un véritable bidonville. Nous pouvons faire le parallèle avec la tendance générale de la situation des travailleurs coloniaux

¹ Le fichier domiciliaire, AMM : Nous avons déterminé le chiffre de 37 après avoir regroupé les 6 noms les plus courants : Nguyen, Pham, Phan, Vu, Van, Tran ; croisés aux annuaires de la ville pour les mêmes années.

² P-V Conseil municipal, séance du 8 janvier 1951, intervention de l'adjoint Charles Klein, AMM.

³ Cf. Annexe en fin d'article.

⁴ Le fichier domiciliaire, AMM : Le fichier domiciliaire nous renseigne sur plusieurs critères : nom, prénom, origine, provenance de la personne, lieux de résidence, situation conjugale, nom-prénom-origine de sa femme, enfants, métier, religion, départ de Mulhouse, naturalisation.

⁵ P-V Conseil municipal, séance du 8 janvier 1951, intervention de l'adjoint Charles Klein, AMM.

qui se sont installés après la guerre en France. Etant donné qu'ils ne possèdent rien, ils doivent se construire petit à petit une nouvelle vie, et pour cela économiser, afin de s'installer plus tard, quelles que soient les conditions de vie qu'ils doivent supporter.

Cela correspond tout à fait aux décisions que les Asiatiques semblent avoir prises. On remarque que le mariage avec leurs épouses de Constance est assez tardif, aux alentours de 1949-1950, et leur installation en couple à Mulhouse date principalement de 1951. Pourtant, déjà entre 1946 et 1948, l'ensemble des Indochinois de la Caserne Lefebvre ont un enfant issu de cette union⁶. Ainsi, ce lieu, où se sont regroupés les coloniaux présents à Mulhouse, servait de nouveau départ dans leur vie, et leur a permis d'économiser malgré les conditions difficiles, afin de fonder un foyer. C'est la première place d'Asie que nous avons pu identifier dans la ville, avec une première forme de concentration, qui semble être principalement pour raison matrimoniale.

La question étudiante, une petite Asie en milieu universitaire ?

Mulhouse renferme des établissements d'enseignement supérieur dont la renommée s'est faite aux grandes heures industrielles du XIX^{ème} siècle. Leur réputation dépasse le niveau local et national, puisque de 1861 à 1939, l'Ecole Textile recense 30 nationalités différentes, dont des Indochinois, en une proportion à peine visible. Durant cette période, nous n'en avons recensé que trois. En revanche, après la sortie de la guerre, et dès 1952, les effectifs signalent qu'en moyenne, 8 étudiants du Sud-Est Asiatique fréquentent ces écoles par an, principalement des Vietnamiens⁷. Le contexte de décolonisation, puis d'indépendance explique sans doute le besoin pour ces nouveaux pays d'envoyer leurs étudiants à l'étranger, afin de les former à la reprise des activités.

Tout comme leurs aînés qui ont choisi après la guerre de rester en France, les étudiants se constituent en de petites communautés spatialement identifiées. Cependant, dans le cadre étudiant, cette reconnaissance dans l'espace est simplifiée par le cadre social établi par l'université et la ville à partir de 1958 par la création d'une Cité Universitaire. Auparavant, lorsque les Ecoles étaient sous régime d'externat, les étudiants étaient dispersés dans la ville, mais nous n'avions pas alors de petits groupes asiatiques comme dans les années 1950. En 1961, nous les repérons tous au sein de la Cité Universitaire, mais nous ne bénéficions que de très peu d'informations au sujet de leurs activités.

Le contexte explique néanmoins un passé et un caractère communs entre tous ces étudiants du Vietnam. En effet, la majorité d'entre eux qui arrivent après l'indépendance de leurs pays, ont connu avant leur arrivée en France une première migration du Nord vers le Sud du Vietnam⁸. Beaucoup ont fui le régime socialiste qui se mettait en place dans le Nord avec Ho Chi Minh. La guerre qui s'en suit, appuyée par les Américains, n'entraîne qu'une intensification du mal être de certains de ces jeunes embrigadés dans l'armée républicaine du Sud Vietnam. Ainsi, un regroupement à Mulhouse des Vietnamiens peut s'expliquer par leur passé commun. Nous savons aussi qu'ils étaient atteignables, donc sans doute qu'ils se fréquentaient, puisqu'en 1956, « *l'association franco-vietnamienne du Haut-Rhin* » constituée par les anciens combattants indochinois, les invite pour la fête du Têt (Nouvel an vietnamien)⁹.

⁶ Le fichier domiciliaire, AMM.

⁷ Renseignements Généraux, enquête sur la communauté vietnamienne, 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

⁸ Répertoires des étudiants de l'Ecole Textile et du CSU, 1965-70, Archives UHA.

⁹ *L'Alsace*, 1956 [la date exacte n'a pas été relevée lors du travail de regroupement de source]: « Fête du Têt pour les familles franco-vietnamiennes ».

Figure 1 : La communauté Vietnamienne à travers la presse :



Données : *L'Alsace*, 1956.

Plus tard en 1969, les étudiants asiatiques présents à Mulhouse se sont regroupés en une Amicale informelle sous l'égide des subsides du service culturel de l'Ambassade du Sud Vietnam à Paris. Une organisation se met donc bien en place, avec un lieu de rassemblement, à cette même date, le restaurant « *Vietnam* », rue des Tanneurs, qui fut le premier restaurant asiatique à Mulhouse. Il était géré par un ancien étudiant de l'École Supérieure de Filature-Tissage et Bonneterie¹⁰.

¹⁰ Renseignements Généraux, enquête sur la communauté vietnamienne, 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

Le « China Town » des réfugiés politiques

Ce sont les réfugiés politiques qui constituent la majorité de la population asiatique à Mulhouse. Ces derniers arrivent à partir des années 1975 depuis le Cambodge, le Laos et le Vietnam, fuyant les régimes socialistes qui prennent le pouvoir cette année-là. Après un parcours difficile à travers le phénomène des *Boat and Land Peoples*, les réfugiés politiques ont trouvé en France la possibilité d'y vivre en asile, sous couvert d'un statut juridique protégé par l'instance internationale du Haut Commissariat aux Réfugiés. La France mit alors en place un programme d'insertion socio-professionnelle, qui, en 6 mois leur permettait d'être logés, d'avoir un emploi et d'être en situation régulière sur le territoire. C'est ainsi que se constituera le seul « China Town » que nous avons pu observer à Mulhouse qui rassemble tous les critères de définition.

De nombreux Asiatiques ont été relogés rue Eugène Delacroix dans le quartier des Coteaux. La crise pétrolière de 1973 entraîna le retour de certains immigrés vers leur pays d'origine et laissa certains logements vacants. C'est dans cette troisième tranche, la plus récemment construite, que les réfugiés politiques seront relogés après leur parcours initiatique aux us et coutumes françaises dans les Centres Provisoires d'Hébergement¹¹. Mais pourquoi pouvons-nous parler de « China Town », dont la seule mention connue en France pour un quartier de ce type est celui de la Place d'Italie dans le XIII^e Arrondissement à Paris ?

Pour cela nous pouvons tout simplement nous référer à un article du journal *l'Alsace* daté de 1986¹² :

« Les asiatiques résident dans un seul et même quartier, ce qui les invite selon un réflexe normal, à recréer des communautés, certes sans agressivités, mais refermées sur elle-même, ce qui est le cas dans un des secteurs des Coteaux où ils ont recréé une « Petite Asie », en formant une unité calme, travailleuse, ayant ses propres associations, et qui font preuve d'une solidarité rare ».

Un autre article mentionne même la présence d'un commerce¹³. Nous retrouvons ces mêmes critères dans le XIII^e arrondissement à Paris, à savoir : un commerce qui dessert les besoins de la communauté, des associations de soutien et d'entraide, l'organisation d'activités, et surtout la concentration ethnique, qui fait craindre un repli communautaire. Cette organisation bien structurée n'existe plus aujourd'hui, mis à part dans la mémoire des habitants des Coteaux, qui, seule, pourrait reconstituer l'histoire de cette communauté installée au milieu d'un quartier multiculturel. Cependant, il est important de préciser que ce regroupement est à la fois le fait d'une politique locale d'accueil, car le dispositif prévoyait que les réfugiés ne soient pas isolés pour qu'ils puissent exorciser les heures douloureuses de leur exil, et à la fois un regroupement avéré entre eux qui viennent d'autres villes françaises pour se rapprocher d'une de leur connaissance, ou d'un parent.

Nous avons donc pu identifier trois lieux de l'Asie à Mulhouse, qui ont disparu aujourd'hui. La dispersion des communautés semble être alors une conséquence de l'intégration progressive des Asiatiques aux valeurs de la République, comme l'illustre l'exemple des anciens combattants, qui ne se regroupent plus qu'à travers leur association, chacun vivant de son côté. Il en va de même des étudiants, dont nous perdons toute trace après leur passage en Cité Universitaire, et dont on ne repère aucune autre forme de concentration post-universitaire. Enfin, les réfugiés politiques ont été relogés et dispersés après la destruction

¹¹ P-V du Conseil Municipal, séance du 4 septembre 1978, AMM.

¹² *L'Alsace*, 13/06/1986, « le cas mulhousien », 9984, BUSIM

¹³ *DNA*, 17/07/1997, « Coteaux, entre béton et bitume ».

pour des raisons sanitaires, au début des années 2000, de l'ensemble HLM qu'ils occupaient. Eux aussi sont aujourd'hui dispersés dans la ville et ses alentours. Les Petites Asie de Mulhouse qui regroupaient alors l'ensemble des services d'une communauté, n'existent plus que dans la mémoire des habitants du quartier des Coteaux et des associations qui ont survécu à la dissolution.

2) La concentration, c'est le communautarisme : « Péril jaune, peur blanche ? »

Laurent Bouvet rappelle très justement que les communautés taxées de « *communautarisme* » sont celles qui émanent d'une identité particulière, fondées sur des critères d'identification « *culturelles* » de leurs membres¹⁴. La France, à travers le Haut Conseil à l'Intégration¹⁵, brandit sans cesse le danger que constitue le repli communautaire, contraire à l'universalité des valeurs républicaines. Ainsi, les étrangers sont priés de s'intégrer à la société et d'adopter les valeurs de la Nation. Par intégration, on entend: mixité, dispersion de la communauté, travail salarié, le paiement des impôts, et la vie en harmonie avec ses « *compatriotes* ». Or, le communautarisme, serait compter sur la communauté pour subvenir à ses besoins, vivre tous ensemble, et se fermer à la société civile.

Une communauté sous surveillance républicaine

Jacques Decornoy édite en 1970 un ouvrage, *Péril jaune, peur blanche*, dans lequel il réhabilite la peur occidentale du réveil de l'Asie, notamment par la présence d'une diaspora très bien structurée. En France cette même angoisse existe, puisque l'Indochine constitue une page sombre de son histoire, celle d'un peuple qui ne s'est jamais vraiment habitué à la présence coloniale sur son territoire. Ainsi, et comme cela fut le cas pour toute l'histoire coloniale, l'Etat français a développé une mise sous surveillance des individus dans les colonies, mais surtout des coloniaux qui venaient étudier en métropole, pour ensuite investir les rangs du fonctionariat subalterne dans leur pays. Pascal Bezançon rapporte dans sa thèse le rôle d'une de ces institutions, le **SAMI**, le *Service d'Assistance Morale et Intellectuelle des Indochinois en France*, créé le 15 juin 1927. Concernant les Asiatiques à Mulhouse, nous savons qu'ils ont été sans doute suivi par un tuteur, qui se chargeait de leur surveillance morale et les aidait dans toutes sortes de démarches durant leur séjour, mais nous ne disposons pas de plus amples informations.

En revanche, la période intéressante est celle de la première enquête menée par les Préfectures à la demande du Ministre de l'Intérieur au sujet de la communauté vietnamienne, en octobre 1964¹⁶. Nous sommes dans un contexte de guerre froide, où les combats entre le Sud et le Nord Vietnam ne cessent de s'intensifier, notamment par le jeu des grandes puissances que sont les Etats-Unis et l'URSS. Craignant des débordements sur le territoire national, l'Etat prend les devants, afin d'être certain qu'il n'y aura pas d'amalgame entre la période coloniale et la situation de guerre de cette époque au sein des communautés vietnamiennes installées en France. L'objet de cette enquête précise le titre de séjour ou le nombre de naturalisés présents dans le département, leurs activités professionnelles, recense les étudiants vietnamiens, établit

¹⁴ Laurent Bouvet, *Le communautarisme. Mythes et réalités*, Lignes de repères, Paris, 2007.

¹⁵ Le **HCI** a été créé le 19 décembre 1989 par M. Rocard alors Premier Ministre, dont la mission fixée est : « donner son avis et faire toute proposition utile, à la demande du Premier Ministre ou du Comité interministériel à l'intégration, sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère ».

¹⁶ Renseignements Généraux, enquête sur la communauté vietnamienne, 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

un relevé des associations, observe le rapport avec la population, et enfin, identifie d'éventuelles personnalités marquantes.

Les associations étrangères étaient également sous une étroite surveillance, selon leurs activités. Le titre IV de la loi de 1901 relative au droit des associations, donne le droit au Préfet ou au Ministre de l'Intérieur de retirer l'attribution de l'exercice aux associations étrangères ne respectant pas la clause obligatoire d'apolitisme. Ainsi, à Mulhouse, « *l'Amicale Vietnamiennne du Haut-Rhin* » (AVHR), créée après la guerre, est dissoute en 1956 à la suite de divergences politiques en son sein. De même, « *L'Union Vietnamiennne pour la Paix, l'Unité et l'Amitié avec la France* » est dissoute par arrêté ministériel en 1959 car elle est considérée comme partisane du Front de Libération National Vietnamien.

Ces associations sont aussi le “chanter” du communautarisme asiatique. A travers les statuts conservés de l'AVHR¹⁷ ou de *l'Union des Familles franco-vietnamiennes*, est déclaré dans leurs buts, qu'elles visent à « *créer un lien d'amitié entre ses membres, favoriser leur développement matériel, moral, intellectuel, et de s'entraider mutuellement* ». Ainsi, ces associations ne précisent aucun but extra-communautaire, ou de diffusion culturelle ou de manifestation ouverte au public. La surveillance républicaine se justifie ainsi par la crainte de nuisance à la sûreté de l'Etat, de groupes communautaires clairement identifiés au niveau spatial, mais aussi au niveau identitaire.

Une communauté au sein des communautés étrangères aux Coteaux

Le Petit « *China Town* » des Coteaux constitue quant à lui un lieu primordial dans l'étude du communautarisme asiatique. Tout d'abord la concentration des réfugiés du Sud-Est Asiatique s'effectue dans un quartier dont le plan s'affirme être comme un lieu clos. Les barres de logements bordent les principaux axes, faisant office d'enceinte au quartier. Aujourd'hui quelques axes de pénétration plus vastes et l'installation d'un espace commercial tendent à nuancer l'analyse. Mais dans les années 1980, nous étions dans le cas d'un quartier qui apparaissait clôturé par les barres de logements. Le principe comme le montre Eric Maurin, visait à ce que ces quartiers soient des espaces de mixité sociale et ethnique¹⁸. Or, cette mixité est sensée s'effectuer au sein même des immeubles, dont, parfois, les bailleurs sociaux attribuent le logement sur critère ethnique. Cela semble avoir été le cas pour les réfugiés placés en nombre dans les barres de la rue Eugène Delacroix, où une enquête de l'ARIA¹⁹ fait état d'une certaine mixité, avec des familles d'origine africaine et européenne.

A travers la presse, nous nous apercevons que la communauté asiatique est pourtant représentée comme une population fortement repliée sur elle-même. Dans l'article cité ci-dessus, ce point est mis en avant, tel un reproche, avec, tout de même, un bémol : « *c'est une unité calme* ». En effet, la communauté vue de l'extérieur vit en quasi autarcie dans ce quartier des Coteaux. De plus le regroupement communautaire est accentué par la présence des associations, telle que « *l'Association Lao Pathine en Alsace section Mulhouse* », « *La Fédération d'aide aux réfugiés Khmers* », toutes créées dans les années 1980. Ces associations promeuvent toutes un lien de solidarité entre leurs membres pour faire face aux problèmes quotidiens, se substituant ainsi, en quelque sorte, à l'Etat²⁰.

¹⁷ Statuts de l'association de l'AVHR, tribunal d'Instance, Mulhouse.

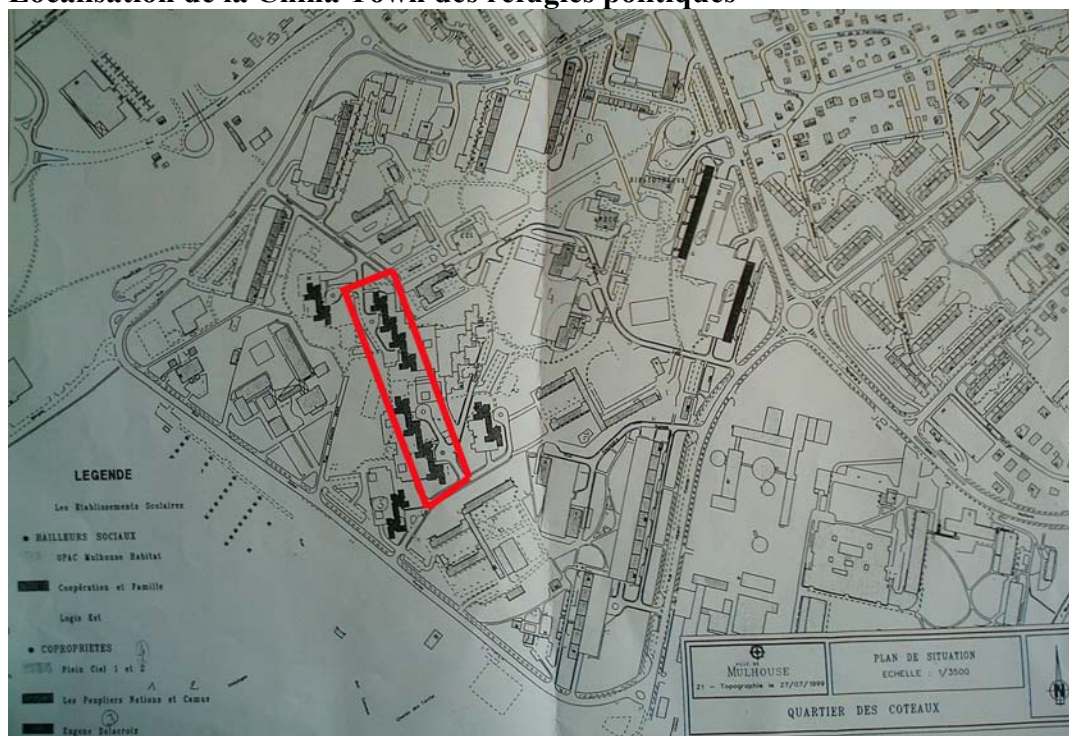
¹⁸ Eric Maurin, *Le ghetto français : enquête sur le séparatisme sociale*, Seuil, Paris.

¹⁹ Enquête ARIA, 1998, Action Territoriale et politique de la ville.

²⁰ Statut des associations asiatiques, Tribunal d'Instance, Mulhouse.

En plus de ces associations, un commerce asiatique ouvre dans un des appartements de la rue Eugène Delacroix, permettant à la population réfugiée de trouver les produits qui lui faisaient jusqu'alors défaut. Les produits étaient importés du triangle de Choisy directement au quartier des Coteaux²¹. Les écoles Plein Ciel et Henri Matisse accueillent également les enfants asiatiques du quartier. Une concentration de leurs activités et de leur présence aux Coteaux donnent alors une impression réelle de communautarisme. D'autant que les associations œuvrent dans un véritable consensus au niveau régional ou même national, à travers une communication et des rencontres actives entre « *compatriotes* » domiciliés dans les autres régions. Il en est de même à travers le commerce des Coteaux qui fait la navette entre Mulhouse et le quartier asiatique de Paris. L'expression même du communautarisme est le manque d'interaction qu'il y a entre la communauté et la société d'accueil. Tout cela est encore une fois appuyé par les représentations, telle que la constitution d'une « *Petite Asie* » selon le journaliste de l'Alsace, ou « *ici, c'est Saïgon* », comme en témoigne un habitant des Coteaux.

Figure 2 : Plan du quartier des Coteaux et Localisation de la China Town des réfugiés politiques



Données : Action Territoriale et politique de la ville

Ainsi, la mixité des immeubles n'avait d'importance que dans le maintien d'une vie collective harmonieuse. Au-delà, les associations sont le premier recours à tous les problèmes, et c'est donc bien la communauté qui se charge de régler le quotidien de ses membres.

La concentration des commerces : une économie basée sur le communautarisme

Depuis la fin du « *China Town* » au début des années 2000, la communauté asiatique se perçoit dans l'espace, principalement à travers ses commerces et surtout ses restaurants, dont les devantures amènent les clients et les badauds à une première forme d'altérité. Comparées au Triangle de Choisy dans le XIIIème Arrondissement à Paris, les enseignes mulhousiennes sont toutes francisées, écrites en caractères latins, et à évocation de destinations chinoises: Le Hong-Kong, La Tour de Jade, La Chine, Le Nouveau Shanghai... Seul un restaurant a gardé une

²¹ Entretien du 15/11/2003 Tran Duc Lai

enseigne en laotien, mais en caractères latins. Leur situation se concentre sur la ceinture du centre-ville²². Autre phénomène croissant, les friteries asiatiques, qui n'ont pas de signe véritablement distinctif de l'extérieur, puisque les enseignes sont assez quelconques, et font référence au fast-food et au phénomène de l'américanisation du domaine. Néanmoins, la grande différence avec les restaurants asiatiques est que les friteries sont extrêmement concentrées, comme l'illustre le cas de la rue Wilson :

Figure 3 : Devanture d'une « friterie asiatique »²³



Données : Photo, Mansutti Emmanuel, 2004

Ces « entreprises » asiatiques se sont ouvertes aux alentours des années 1990, soit 15 ans après les premières vagues d'arrivée des réfugiés politiques, et la majorité concerne la restauration rapide. Le lien communautaire au niveau économique s'affiche déjà à travers les difficultés de l'enquête²⁴ que nous y avons consacrée : mauvaise compréhension des questions posées, difficultés pour obtenir les informations souhaitées sans la présence du gérant en général absent. Cependant, notre étude permet de mettre en avant l'embauche exclusive des membres de la communauté, ce qui montre finalement que la communauté se substitue à l'Etat, en prenant elle-même en charge ses membres en difficulté, ou en mal d'intégration, en nous basant sur un des critères d'intégration : la maîtrise de la langue.

Lors de notre enquête nous avons découvert un milieu interlope, dans lequel beaucoup de nos questions sont restées en l'état, due à la difficulté pour obtenir les informations. Nous ne savons pas par exemple quelle est la part de la « Tontine » dans l'ouverture de ces entreprises ? Qui participe à ces investissements ? Qui sont les chefs d'entreprise, et de quelle vague d'immigration sont-ils issus ? Des réfugiés politiques, des anciens combattants ou des anciens étudiants ? Y a-t-il, selon l'emploi occupé, appartenance à telle ou telle vague ? J. Barrou²⁵

²² Cf. Annexe en fin d'article

²³ La Devanture est tout à fait typique d'un établissement de restauration rapide, dont la seule mention qui laisse penser, de l'extérieur d'un commerce asiatique est la référence aux « Nems ».

²⁴ A l'aide d'un questionnaire comprenant l'origine du chef d'entreprise, la date de création, et la date d'arrivée en France, nous avons sillonné l'ensemble des commerces asiatiques de Mulhouse pour l'année 2004.

²⁵ J. Barrou, *L'Arabe du coin et le Chinois du quartier, ou le commerce « ethnique » au service de tous*, page 24 à 31, in *Hommes et Migrations*, « Immigration, la dette de l'envers », n°1221, septembre-octobre 1999, page 25.

montre qu'un asiatique au chômage peut toujours bénéficier d'un emploi temporaire dans un de ces « *commerces ethniques* », le temps de trouver un nouvel emploi dans une entreprise française, ou bien le temps de pouvoir créer à son tour son propre commerce.

A travers cette remarque, nous nous trouvons dans un cas de figure dénoncé par le Haut Commissariat à l'Intégration, qui stipule « *nous sommes opposés à tout communautarisme qui réduit l'espace public à l'espace commun et l'Etat à sa portion congrue* ». En effet, la communauté se substitue alors aux aides de l'Etat, et au rouage normal de la réinsertion professionnelle, d'autant que nous ne connaissons pas les modalités de l'emploi, comme par exemple la part des heures de travail non déclarées. De plus, la concentration constatée rue Wilson, comme l'a montré Le Huu Khoa pour d'autres exemples²⁶, a généré d'autres emplois, tout à fait informels, eux, notamment dans la confection alimentaire. En effet, la préparation de certains produits est confiée à des personnes de la communauté, qui approvisionnent les friteries asiatiques. Il est par ailleurs difficile de savoir dans quelle proportion celles-ci bénéficient de ces réseaux informels. Néanmoins, le phénomène de concentration a un avantage : les commandes sont passées en grande quantité, et il est toujours plus discret de livrer ses produits en un seul lieu, plutôt que de devoir se déplacer entre plusieurs commerces. Sans compter que cela permet l'économie d'un coût qui peut être partagé par tous.

Le regroupement est donc l'un des caractères des populations venues du Sud-Est Asiatique qui s'installent sur un territoire. Les quartiers sont identifiables à travers un critère ethnique et par la présence des établissements qui se chargent de couvrir les besoins communautaires. Néanmoins, nous pouvons penser qu'au-delà de ce dernier exemple qui est problématique et très médiatisé, la concentration et ce qui est dénoncé sous le terme de communautarisme n'est en fait qu'une stratégie d'intégration silencieuse.

3) De l'insertion à l'intégration

La problématique consiste alors en l'idée que s'il existe un territoire du communautarisme, très bien défini par rapport à sa représentation, mais aussi à tout un ensemble d'activités et d'appropriation d'un territoire par une communauté, existe-t-il un territoire qui reflète l'intégration, qui permet de justifier qu'une communauté entame son processus d'acceptation des valeurs universelles de la République ?

L'insertion avant l'intégration

En avril 1980, un bilan de l'insertion à la société française des réfugiés politiques du Sud-Est Asiatique a été effectué par le groupe médico-social d'aide aux migrants de la Région Alsace²⁷. A partir de ce bilan, nous pouvons retracer quelle fut la politique d'insertion des réfugiés mise en place par l'Etat en collaboration avec France Terre d'Asile. Après être passés par le centre de transit parisien, les réfugiés sont pris en charge par les missions locales, dont le point de départ de leur nouvelle vie est le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH). La mission qui est impartie au CPH se résume en six points selon G. Charpy, l'administrateur délégué de l'Association du Foyer Notre Dame de Strasbourg, un CPH :

²⁶ Le Huu Khoa, *Asiatiques en France : les expériences d'intégration locale*, Paris, l'Harmattan, 1995.

²⁷ Groupe Médico-social d'aide aux migrants –région Alsace, n°20, avril 1980, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR.

- 1) **Accueillir**, prendre en compte la souffrance de ces populations, le dépaysement.
- 2) **Orienter**, faciliter les démarches administratives.
- 3) Leur **apprendre le français**, mais à partir de 1978, des stages pratiques et une formation pré-professionnelle et socio-éducative leur sont également dispensés.
- 4) **Les suivre médicalement**.
- 5) **Les insérer** dans la vie professionnelle.
- 6) **L'insertion définitive**, un logement correspondant à leurs besoins.

Ainsi les CPH constituent un véritable territoire de l'insertion à travers le regroupement des services utiles : ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi), aide aux étrangers, une coordinatrice pour les besoins quotidiens, un centre d'apprentissage de la langue, A Mulhouse, ce sont les foyers ouvriers, reconvertis en CPH, qui accueillent les réfugiés dès 1975, en profitant de cette possibilité pour contourner le problème que pose la crise pétrolière et la réduction des réservations de chambres par les entreprises du secteur. En 1979, en revanche, suite à des arrivées de populations réfugiées de plus en plus nombreuses suite à l'entrée en guerre entre le Vietnam et le Cambodge, le plan **DISERO**²⁸ prévoit le soutien de la population qui peut, si elle se manifeste, héberger et aider les réfugiés à leur insertion dans la société française, à l'unique condition, qu'ils ne soient pas isolés et que près d'eux d'autres réfugiés soient hébergés : « *L'isolement est ce qu'ils redoutent le plus. Quand on a été éprouvé comme l'ont été la majorité d'entre-eux, le fait de se retrouver isolé dans un pays étranger leur paraît insupportable* ».

Après avoir passé 6 mois en CPH, appris le français, trouvé un emploi, et avoir été suivi médicalement, il leur reste à être relogés. La plupart bénéficient d'un logement en HLM, auprès d'un des bailleurs sociaux de la ville ou des environs, dans des espaces de relégation. En effet, les quartiers périphériques depuis les chocs pétroliers, se transforment en quartiers de relégation, concentrant des populations qui vivent dans des situations de précarité suite à la croissance du chômage et à la croissance des dépendances aux prestations sociales. Les réfugiés politiques entrent dans ces mêmes critères, car leurs salaires ne leur permettent pas d'assurer un loyer moyen.

L'ensemble du parcours du réfugié reste bien un processus d'insertion, plutôt qu'un processus d'intégration. En effet, l'insertion professionnelle, l'insertion dans la société par l'apprentissage de la langue, la régularisation de leur situation en tant qu'immigrés leur permet de débiter une nouvelle vie, et comme le dit G. Charpy²⁹:

« La liberté totale de nos réfugiés ne pourra être recouvrée qu'après qu'ils auront la connaissance suffisante des us et coutumes de notre pays et de notre région, de leurs droits et obligations et qu'ils auront la possibilité de promotion sociale, que leurs enfants auront pu acquérir dans nos écoles, et nos facultés, le niveau social auquel ils auraient pu prétendre si l'amour de la liberté, de leur indépendance ou toutes autres raisons indépendantes de leur volonté, ne les avaient pas chassés de leur patrie ».

Le travail d'intégration vient alors par la suite. D'ailleurs, le regroupement et le communautarisme dénoncés par des témoins du temps, tels les journalistes, montrent bien que dans les faits, les Asiatiques sont encouragés à se regrouper dans ces espaces dits de relégation, et même dans leurs organisations ! Selon les circulaires de l'Etat et surtout France Terre D'asile

²⁸ DISERO : Disembarkation Resettlement Offers/Offres de réinstallation au débarquement, dont on trouve un bilan dans une circulaire de FTDA du 17 novembre 1980, 1481 W 46, ADHR

²⁹ Groupe Médico-social d'aide aux migrants –région Alsace, idem.

(FTDA), cela servira à faciliter leur intégration : « *Il leur faut pouvoir trouver l'équilibre leur permettant de sauvegarder leurs particularismes si attachants et leur implantation en France* ».

Ainsi, l'insertion n'est que la première condition de l'intégration. Au-delà du territoire d'insertion qu'est le CPH et les espaces de relégation, existe-t-il des critères qui permettraient de mesurer le degré d'intégration d'une communauté ?

Sociabilité et intégration, le parcours à travers quelques exemples

Les réfugiés politiques ont bénéficié d'un traitement de faveur à travers le dispositif d'accueil mis en place pour eux. En ce qui concerne les anciens combattants arrivés à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, puis les étudiants, les critères d'insertion sont plus complexes, puisqu'ils ont dû, dès le départ se prendre en charge eux-mêmes. Ainsi, dans le processus d'intégration, les Asiatiques du Sud-Est semblent avoir débuté par cette stratégie de regroupement et de repli communautaire. Pourtant, on retrouve dans les structures représentatives des immigrés, une véritable volonté d'intégration, comme en témoignent les buts de nombreuses associations à partir de 1975. Pour ne citer ici qu'un exemple représentatif, qui sert de modèle à la constitution des autres associations, celle dite « *des réfugiés indochinois (Cambodge – Laos- Vietnam) à Mulhouse* » datant de 1981 déclare que son but est de³⁰ :

« contribuer à l'amélioration du bien-être matériel et moral, et à l'insertion de ses membres dans la vie en France en entreprenant et en poursuivant les activités qu'elle juge utiles à cet effet à savoir, [...] promouvoir et développer la culture indochinoise, la présenter et la faire connaître à la population française ».

Cette association a été encouragée par les autorités publiques, qui se soucient d'apporter les bons éléments pour l'intégration de ces communautés. Pourtant, quelques erreurs subsistent dans la direction donnée par la Préfecture, qui détient la Présidence d'honneur. En effet, l'intitulé proposé rappelle le passé colonial de la France, et n'offre qu'à travers un souci fédérateur le terme d' « *Indochinois* ». Connaissant le contexte de guerre entre le Cambodge et le Vietnam, il était sans doute maladroit, à ce moment-là, de demander une union des trois nationalités. En effet, cette association éclata très vite pour laisser la place à des associations regroupant les Laotiens, les Vietnamiens, et les Cambodgiens chacun de leur côté. Ces clauses demeurent tout de même, puisque toutes proposent de s'ouvrir à la France, et de partager leur culture, afin de ne pas rester en retrait de la société qui les a accueillis. Cette ouverture et la participation de Français dans leurs activités portent un coup dur au jugement communautariste. Sans compter que beaucoup d'associations ont été dissoutes par leurs membres, car elles perdaient leur utilité dans le lien d'entraide, lorsque les réfugiés se sont intégrés à la société³¹.

Un autre point est celui de l'avenir de la seconde génération. En ce qui concerne les réfugiés politiques, la seconde génération s'est très bien intégrée à la société française, dont elle a adopté les valeurs, ce qui a pu créer parfois des distorsions d'ordre culturel entre les enfants et leurs parents. Cependant, la seconde génération bénéficia d'un encouragement aux études et souvent d'une ascension sociale, première fierté de ces familles. L'ouverture au métissage est aussi une particularité, ce qui est encore une fois une preuve d'intégration, et d'acceptation par le non rejet de la société d'accueil. Les anciens combattants se sont mariés avec des femmes

³⁰ Statuts des associations asiatiques, Tribunal d'Instance, Mulhouse.

³¹ Entretien 7/11/2003 Phoumy Saygnaraty

françaises et allemandes, et les réfugiés politiques permettent à leurs enfants d'en faire de même, même s'il n'est pas exclu que dans les pensées secrètes de certains, trouver un homme de la communauté est un meilleur destin pour leur fille. La nuance s'impose donc, même si un travail sociologique resterait à faire sur cette question pour mieux cerner le degré d'ouverture. En tout cas, le repli communautaire n'est pas aussi grand que les médias et la presse cherchent à le faire entendre.

La sociabilité, la recherche de compréhension des valeurs républicaines existent donc bel et bien notamment dans le giron associatif, dans lequel les interactions entre la communauté et la société française sont les plus fructueuses. Une compréhension mutuelle s'effectue, et donne une image souvent réussie de l'intégration des Asiatiques en France, malgré le communautarisme ambiant qui apparaît principalement dans le commerce. Or, cette intégration est très nuancée à la lumière des chiffres de l'éparpillement des communautés des réfugiés du Sud Est Asiatique dans la région mulhousienne, preuve sans doute d'une sociabilité réduite, et de stratégies différenciées notamment dans le cadre de la naturalisation.

Naturalisation et éparpillement des communautés

Les espaces de relégation ont pu servir à intégrer les valeurs républicaines, notamment à travers l'aide apportée par les associations. Elles ont véritablement joué le rôle du dialogue entre la communauté et les autorités publiques, ce qui servit à une bonne compréhension du système administratif français et des valeurs républicaines. Les hommes ainsi que les femmes travaillent, s'ouvrent vers de nouveaux horizons extracommunautaires, et pour certains mêmes, finissent par ne plus fréquenter leur « *compatriotes* » en exil, que lors des manifestations religieuses. La laïcité est respectée, et la religion souvent se fait discrète, comme le montre l'exemple de « *l'association culturelle bouddhique Linh Son* » pour le culte des bouddhistes vietnamiens³². Ceux-ci se sont installés à Dornach avec l'acquisition d'une propriété privée après avoir expliqué leur projet aux habitants du quartier. De même, à chaque manifestation importante, ils informent le voisinage et prennent en considération les gênes occasionnées.

L'un des critères d'intégration concerne l'éparpillement de la communauté, notamment par l'acquisition d'une maison individuelle ou plus simplement par la volonté de devenir propriétaire. Une enquête statistique de la Préfecture sur les ressortissants issus du Sud-Est Asiatique en 2001 montre bien que les communautés sortent de Mulhouse et de ses environs dans une proportion de 10 à 20% d'entre eux, pour s'installer dans des villes plus petites, voire même des villages alsaciens³³. D'autres s'éloignent de Mulhouse et acquièrent une petite propriété dans le cadre des accroissements urbains et de l'extension des lotissements dans les communes périphériques. Cet élément revêt une certaine importance, car l'accession à la propriété est le signe d'une volonté de s'installer durablement, pour ne pas dire définitivement. Ainsi, nous sommes là dans un processus d'intégration, où le nouveau propriétaire sort des parcs locatifs et de la communauté à travers une individualisation de son comportement. L'accession à la propriété privée permet alors une nouvelle ouverture, dans laquelle un nouveau tissu relationnel se constitue : le voisinage, la commune, les activités villageoises ou du quartier.

C'est dans cette volonté d'installation définitive, souvent décidée par la seconde génération, qui se sent très éloignée de ses origines - ayant suivi leur cycle scolaire en France, constitué un réseau d'amitié, ne maîtrisant pas forcément la langue de leurs parents, et au cours

³² Entretien du 15/11/2003 Tran Duc Lai

³³ Implantation géographique des ressortissants de nationalité cambodgienne, laotienne, vietnamienne, 31/12/2002, Préfecture de Colmar, Service des Etrangers.

d'un voyage au Cambodge, au Laos ou au Vietnam se sont sentis étrangers aux coutumes - que nous aurions aimé observer s'il existait un rapport entre naturalisation et accès à la propriété. Les sources sont très peu disponibles à ce sujet. Nous pouvons tout de même ébaucher un petit bilan. D'une part, autour des années 1954-58, les anciens combattants indochinois de la seconde guerre mondiale ont tous été naturalisés peu de temps après qu'ils se soient installés en couple. D'autre part, après 1975, nous observons parmi les réfugiés politiques, deux phénomènes. Le premier, selon la Préfecture, est l'installation d'une part minoritaire des réfugiés non naturalisés dans une maison individuelle. La seconde est l'absence d'information de l'installation de réfugiés naturalisés devenus propriétaires, ceux-ci sortant des statistiques liées aux étrangers. Or, parmi les entretiens, certains d'entre eux, propriétaires d'une petite maison étaient en cours de naturalisation, ou avaient déjà été naturalisés.

La naturalisation irait alors de pair avec l'accession à la propriété. Pourtant, d'autres réfugiés ont été naturalisés et vivent toujours en parc locatif. La naturalisation est considérée comme un acte d'intégration aux valeurs universelles de la République, puisque l'individu demandeur doit se conformer à un ensemble de critères afin de devenir citoyen français. Ce n'est pas pour autant qu'il y a un rejet de la culture d'origine, et donc une « *assimilation* ». Certains demandent en effet la naturalisation dans l'espoir d'un retour au pays, afin de bénéficier de la protection de l'Ambassade une fois réinstallés³⁴. Ce sont des réfugiés politiques, c'est-à-dire protégés par un pays le temps que les événements dans leur patrie retrouvent une certaine « *normalité* » définie par l'OFPRA et le Haut Commissariat aux Réfugiés. Ils se trouvent donc dans une situation intermédiaire. Deux possibilités s'offrent à eux : soit attendre et continuer à bénéficier de leur statut de réfugié dans l'espoir d'un retour organisé par l'Etat d'accueil, soit se naturaliser pour pouvoir rentrer dans leur pays, souvent craintifs des représailles. La dernière option étant de s'intégrer à la société française, et ainsi de quitter leur situation intermédiaire pour s'investir dans le pays d'accueil.

Ainsi, il est difficile d'établir si l'accession à la propriété privée, et la naturalisation des individus sont des critères d'intégration fiable. En effet, la naturalisation n'empêche pas forcément le communautarisme autour de valeurs qui nous échappent, comme l'illustre l'organisation des anciens combattants indochinois installée dans les années 1950. De même, les réfugiés politiques n'ont pas vraiment choisi leur situation, et espèrent peut être retrouver leur patrie d'origine. En cela, ils s'en détachent le moins possible, tout en permettant à leurs enfants de demeurer dans la société d'accueil, où ils se sont en général bien intégrés. Et nous en arrivons à la constatation établie lors des entretiens que les enfants ne connaissaient que très mal l'histoire de leurs parents, leur exil, et ainsi leur réelle origine, ce qui constitue peut-être la clé de compréhension de leur intégration à la France, du fait qu'ils n'ont pas été confrontés réellement à un examen identitaire.

La question de l'intégration est donc complexe à dénouer aux travers d'une recherche uniquement historique. La multidisciplinarité, et le besoin d'enquêtes menées par différentes spécialités des sciences humaines seraient requises, afin de pouvoir conclure plus nettement sur cette question. Y a-t-il une véritable stratégie d'intégration ? Ou bien sommes-nous dans une intégration de façade, avec un communautarisme persistant ? Le communautarisme lui-même serait-il intégrateur ? De même, pouvons-nous définir des critères spatiaux pour observer un degré d'intégration ?

Comme nous l'avons vu, il est difficile de conclure que parce que les communautés du Sud-Est Asiatique se dispersent dans l'espace, elles sont forcément intégrées. Parmi elles,

³⁴ Entretien du 27/11/2003 Nguyen Van Son.

certains ont l'espoir du retour au pays, d'autres désirent s'installer durablement en France et y demeurer. De même la stratégie de l'obtention de la naturalisation pose la question de l'adhésion réelle des individus qui utilisent leur nouvelle nationalité à des fins de retour. Or, il est vrai que le territoire du communautarisme est bien plus visible. Mais, même si celui-ci existe, il y a des facteurs endogènes et exogènes à sa constitution qui sont à prendre en considération, et qui nuancent fortement la constitution d'un territoire de repli sur soi.

A travers l'exemple des communautés asiatiques de Mulhouse, nous pouvons conclure, que les territoires de concentration ethnique ont permis de développer une bonne compréhension du système administratif français, mais aussi de saisir et d'accepter certaines valeurs républicaines. Les communautés asiatiques sont souvent peu touchées par la scène médiatique, ce qui leur confère une réputation de quiétude, qui joue tout de même en leur défaveur, puisqu'une communauté trop calme et qui sait se faire oublier, semble être une communauté à risque, comme le diffusent souvent les médias à travers le spectre du *péril jaune*. Au-delà des préjugés, et au-delà des images véhiculées par les médias, les communautés du Sud-Est Asiatique à Mulhouse, sauf exception, ont la qualité d'être ouvertes à la société d'accueil, et d'avoir su établir un dialogue réel avec les autorités municipales, ce qui reste tout de même bien la preuve d'une ouverture et d'une interaction qui va au-delà du préjugé communautariste.

Notes :

- Le mémoire en version complète est disponible à cette adresse en format pdf : http://terra.rezo.net/IMG/pdf/MANSUTTI_Emanuel.pdf
- Un article a été écrit dans le cadre des *Chantiers Historiques en Alsace* de l'UMB : http://www-umb.u-strasbg.fr/tele/pdf/Chantiers_8-200905.pdf

BIBLIOGRAPHIE

J. Barrou, « L'Arabe du coin et le chinois du quartier ou le commerce « ethnique », au service de tous », page 24 à 31, in *Hommes et Migrations*, « Immigration, la dette de l'envers », n°1221, septembre-octobre 1999.

L. Bouvet, *Le communautarisme – Mythes et réalités*, Paris, 2007.

J. Brun et C. Rhein (ss. dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1994.

R. Gallissot et B. Moulin (ss. dir.), *Les quartiers de la ségrégation – Tiers monde ou Quart-monde ?*, Paris, Karthala, 1995.

N. Haumont (ss. dir.), *La ville : Agrégation et ségrégation sociale*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Le Huu Khoa, *Asiatiques en France : les expériences d'intégration locale*, Paris, L'Harmattan, 1995.

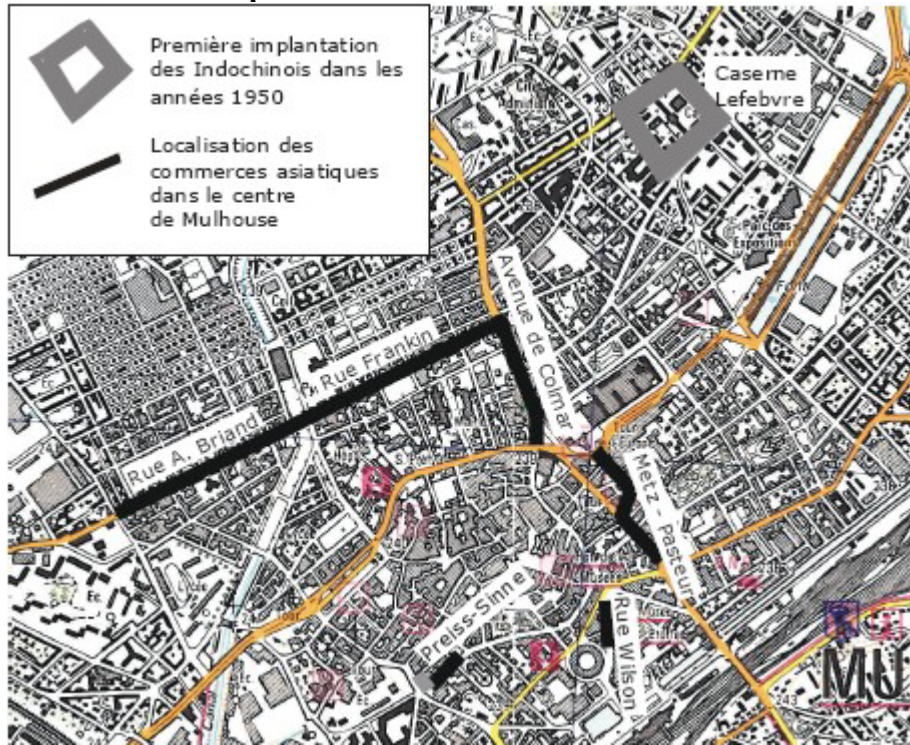
B. Moulin, *La ville et ses frontières – de la ségrégation sociale à l'ethnisation des rapports sociaux*, Paris, KATHALA, 2001.

Patrick Weil, *La République et sa diversité : Immigration, Intégration, Discrimination*, Paris, Seuil, 2005.

Patrick Weil, *L'intégration à la française*, Paris, UGE, 1993.

Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.

ANNEXE : Les emplacements des commerces asiatiques dans le centre de Mulhouse.



Données : Mansutti Emmanuel et Raymond Woessner, octobre 2007

Remerciements :

Anna Morelli, Professeure à l'Université Libre de Bruxelles, pour ses dernières corrections, et ses conseils, que je n'ai malheureusement pas pu mettre tous en oeuvre faute de temps dans l'élaboration de ma communication lors de la Table-Ronde.

Raymond Woessner, Maître de conférences de géographie à l'UHA Mulhouse, pour l'élaboration de la carte en annexe, qui permet une localisation claire sur le territoire mulhousien de l'empreinte asiatique.

Remarques, questions & réponses

Marie-Claire Vitoux – Merci à Emmanuel Mansutti de présenter une communication qui prenne à bras le corps, peut-être pour leur tordre le cou, les concepts d'insertion, intégration et assimilation. La communauté étudiée montre une installation réussie sans perte de sa diversité culturelle dont parle la communication précédente. Du coup, j'aimerais rappeler que l'universalisme des valeurs n'est pas, bien au contraire, opposé aux particularités culturelles. Pour que s'établisse une relation d'égalité entre des cultures, il faut que les deux pôles soient différents ; s'ils sont semblables, c'est une relation d'identité (« le même ») qui est posée.

L'égalité des valeurs universelles présuppose la différence, un universalisme conçu comme une uniformité est une déviation grave des valeurs républicaines.

Josiane Stoessel – Il y a un problème de définition entre communauté et communautarisme.

Emmanuel Mansutti – La communauté, c'est du lien entre les personnes, de l'entraide. Le communautarisme suppose l'idée de repli et de revendication identitaire. Mais c'est aussi une question de point de vue. Dans le commerce, par exemple, les emplois informels fonctionnent comme une communauté pour les Asiatiques et comme du communautarisme pour l'Etat français.

Michel Ph. Mattoug – La définition du communautarisme est trop étroite. Je le définis par l'idée du premier recours. Où vais-je en premier si je rencontre un problème d'adaptation à une situation nouvelle ? Et, le recours à la communauté, le cas échéant, est-il exclusif ? Dans ce cas, il y a communautarisme. Par ailleurs, pour moi, l'intégration se nuance en intégration cumulative pour les personnes ayant une double culture et une intégration synthétique si une nouvelle culture apparaît, en prenant soit le meilleur ou le pire des deux cultures présentes...

Emmanuel Mansutti – Le communautarisme peut conduire à l'intégration... Il ne faut pas confondre non plus la concentration de population en un lieu et le communautarisme.

Nanette Reeb – Nous avons peu parlé de l'école. Les réfugiés asiatiques sont arrivés au moment de la démocratisation de l'enseignement. Les jeunes Asiatiques ont clairement tiré profit de notre système scolaire. D'où sans doute leur peu de visibilité.

Emmanuel Mansutti – C'est exact. On a des réussites avérées qui sont des fiertés dans les familles. Mais nous n'avons néanmoins pas de chiffres d'ensemble.

Brice Martin – Peut-on parler de trois communautés ou d'une seule ?

Emmanuel Mansutti – Chacune des trois a ses propres associations. Cela se passe bien entre le Laos et le Cambodge. C'est plus compliqué avec les Vietnamiens, qui ont été en guerre avec le Cambodge³⁵. Il faut encore ajouter les différences religieuses avec deux bouddhismes pour les Laotiens-Cambodgiens et les Vietnamiens.

Bé Phoutavong – Les trois langues ne se comprennent pas, sauf lorsqu'il y a eu apprentissage dans les camps de réfugiés. En 1975, la France a préparé la venue des Asiatiques avec des contingents nationaux, à Mulhouse, la prise en charge professionnelle a été massive chez Peugeot. Et de manière générale, je peux dire qu'en tant que laotienne, on a fait le premier pas vers la France.

Bernard Reitel – Comment recomposer les identités nationales dans le contexte de la mondialisation ? Pour le sociologue Beck, il y a la notion de cosmopolitisme, différente selon les pays.

³⁵ En 1978, le Vietnam avait libéré le Cambodge de la dictature des Khmers rouges mais il avait occupé le pays jusqu'en 1989.